

Mercredi 06 Avril 2016 - n°81

**Centre-ville et Commerce** - Une convention « centre-ville de demain » pour les villes moyennes  
**Economie** - Comité des finances locales : « oui mais... » à la réforme de la DGF  
**Economie** - L'évolution des tarifs des services publics

**Economie** - Filières REP : l'État maintient la cadence  
**Economie** - Place à l'open data dans les territoires  
**Action extérieure** - Calendrier 2016 des appels à projets coopération décentralisée

## CENTRE-VILLE ET COMMERCE



### Une convention « centre-ville de demain » pour les villes moyennes

Dans les suites des premières annonces faites par la Caisse des Dépôts le 15 mars 2016, lors des Rendez-vous de l'intelligence locale organisés par Villes de France sur la revitalisation des cœurs de villes (cf [Ondes urbaines n°78](#)), des annonces spécifiques aux villes moyennes (20 000 – 100 000 habitants) ont été

dévoilées par le Directeur général de la CDC, Pierre-René Lemas, le 30 mars lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de Mairie-conseils.

#### **10 sites démonstrateurs**

La CDC a sélectionné une dizaine de villes pour expérimenter à partir de ses priorités, la revitalisation des centres villes. Les sites retenus sont les suivants : Cahors, Châlons-en-Champagne, Flers, Lunéville, Miramas, Montluçon, Nevers, Perpignan, Valence, et Vierzon. Une ville d'outre-mer devrait être retenue prochainement.

Plusieurs objectifs sont recherchés avec l'expérimentation de ces sites démonstrateurs : cibler des prêts pour le foncier ; tester l'amélioration de l'habitat en centre ville ; reconquérir l'immobilier commercial ; traiter les friches délaissées ; traiter les enjeux sur le stationnement ; traiter les immeubles vacants, voire développer un programme logements pour les primo-accédants.

Un comité de pilotage des sites démonstrateurs sous la présidence de Marc Abadie a été constitué et Villes de France devrait y siéger.

#### **Une convention centre-ville de demain**

Le Directeur général de la CDC a annoncé la mise en place d'un dispositif d'accompagnement en direction des villes moyennes pour redynamiser les centres villes fragilisés. Il s'adresse prioritairement aux villes qui présentent des indicateurs de fragilité manifestes : vacance commerciale, vacance logements, baisse démographique, faiblesse de l'armature commerciale...).

Les directions régionales de la CDC seront les interlocuteurs des villes moyennes pour proposer une convention spécifique « Centre-ville de demain ». L'objectif, a précisé Pierre-René Lemas, est « *de mobiliser l'ensemble des capacités du Groupe Caisse des dépôts sur les enjeux fonciers et immobiliers, d'habitat, de commerce et d'activités et de mobilités pour accompagner les projets de centre-ville* ». La première de ces conventions devrait être signée le 19 mai à Libourne sur le projet urbain « Libourne 2025 ».

Pour les villes moyennes intéressées, soit la collectivité est prête et le Groupe CDC (à travers ses directions régionales) se mobilise directement sur le projet ; soit la collectivité n'est pas prête et la CDC propose un accompagnement pour la partie étude et pour le plan d'action (élaborer le cahier des charges (cofinancement d'études), élaborer le plan d'action, financement en fonds propres).

Ce programme aussi intéressant soit-il, suscite de la part des élus un certain questionnement, notamment sur leurs capacités de financements dans un contexte de baisse des concours de l'Etat aux Collectivités locales. Pour Caroline Cayeux, la présidente de Villes de France, ce programme doit être inscrit au Programme d'investissements d'avenir 3, sur l'innovation urbaine. C'est le sens de [la question](#) écrite (n° 20556) qu'elle a adressée au ministre de l'aménagement du Territoire, de la ruralité et des Collectivités locales, Jean-Michel Baylet le 10 mars 2016.

#### **Une mission sur la revitalisation commerciale**

En marge de ces déclarations, la ministre de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'Etat chargée du commerce avaient confiée en février 2016, une mission sur la revitalisation commerciale des centres-villes à l'inspection générale des finances et au Conseil général de l'environnement et du développement durable, sur laquelle Villes de France a été entendue le 31 mars. Les conclusions de cette mission devraient être présentées début juin 2016.

## ECONOMIE



### Comité des finances locales : « oui mais... » à la réforme de la DGF

Le Comité des finances locales (CFL) s'est réuni ce mardi 5 avril pour procéder, entre autres, à la répartition du Fonds national de péréquation des DMTO perçu par les départements (d'un montant de 575 millions d'euros), mais aussi pour déterminer une méthode et un calendrier de travail en ce qui concerne la réforme de la DGF du bloc communal.

Lors de cette séance, André Laignel, le président du CFL, a rappelé avec vigueur les termes de la résolution commune présentée la semaine dernière par tout le bloc local, à Jean-Michel Baylet, ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité, et des collectivités territoriales (voir *Ondes urbaines* n°80).

#### **L'étalement de la baisse de DGF en préalable**

Sur le fond, la position des élus reste inchangée, c'est-à-dire que les membres du CFL estiment que l'étalement de la contribution au redressement des comptes publics est une condition préalable à l'acceptation de toute réforme.

Sur la forme, la réforme de la DGF doit également être issue d'une loi de finances spécifique. Enfin, la remise à plat des différents mécanismes de péréquation est nécessaire dès 2017, afin d'aboutir à une DGF plus juste, et de mieux prendre en compte les ressources, les charges, et les niveaux de pression fiscale.

#### **Des travaux en ordre dispersé**

Au niveau de la méthode, les travaux du CFL vont vraisemblablement se dérouler en parallèle avec ceux menés au niveau des deux assemblées, alors qu'une unification des réflexions avait été jugée opportune.

En effet, Charles Guéné, rapporteur spécial de la mission « relations avec les collectivités territoriales » pour le Sénat, a précisé que son groupe de travail avait déjà avancé de son côté, et qu'il serait en mesure de proposer des ajustements techniques dès la fin du mois de mai.

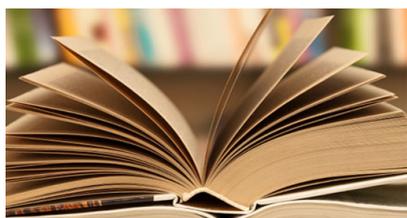
Du côté du CFL, quatre séances spécifiques ont d'ores-et-déjà été annoncées au cours des mois de mai et de juin, avec une priorité qui sera donnée à la refonte de la péréquation.

#### **Mise en place d'une enquête de conjoncture**

Lors de cette séance, l'Insee a également dévoilé son projet d'enquête de conjoncture trimestrielle qui sera consacrée à l'investissement public local. Cette enquête (qui va être prochainement mise en place – et dont les premiers résultats seront disponibles en fin d'année 2016 –) portera sur un peu plus de 3 000 collectivités locales (ensemble des régions, départements, communes et groupements de plus de 10 000 habitants).

Le but de cette enquête de conjoncture est de pouvoir suivre attentivement les évolutions de l'investissement des collectivités locales, qui restent largement en tête de l'investissement public.

## ECONOMIE



### L'évolution des tarifs des services publics

Dans le cadre de la constitution d'une *Bibliothèque des tarifs des services publics*, une enquête a été menée par Villes de France auprès de ses adhérents sur les tarifications pour les années 2013 et 2016, de sept services : lecture publique, piscine, restauration scolaire, périscolaire, camping, transports et stationnement sur voirie. Cette restitution va permettre d'appréhender les évolutions des tarifs de ces différents services publics. *Ondes Urbaines* reviendra sur les évolutions des tarifs par type de services publics dans ses prochaines éditions.

L'analyse des tarifs débute par le service public de la lecture publique. La bibliothèque/médiathèque est l'équipement culturel d'une ville qui donne le premier accès à la culture pour tous. Il existe dans ce domaine une multitude de tarifs pour un abonnement, et ceux-ci varient fortement d'une ville à l'autre.

#### **Une grande variété de tarifs...**

Cette analyse s'appuie sur le tarif d'un abonnement annuel adulte minimum résidant dans la commune. La **tendance générale** est à la **hausse pour l'abonnement** du prêt en bibliothèque sur les 51 villes étudiées puisque le tarif médian en 2013 était de 8€ et passe à 10€ en 2016. Il faut tout de même noter que sur les 51 villes concernées, les tarifs varient fortement. En effet, dans la moitié des villes étudiées le tarif a augmenté entre 2013 et 2016, mais la gratuité représente également une part importante puisque un peu moins d'un quart d'entre elles (23%) la pratique.

### ... Qui continuent d'augmenter

En s'intéressant de plus près aux tarifs en hausse entre 2013 et 2016, l'augmentation est très mesurée puisqu'elle s'élève à 8%. Le tarif moyen passe ainsi de 11,35€ à 12,28€ pour un abonnement adulte résidant dans la commune ou communauté, entre 2013 et 2016.

Trois quart des villes étudiées (75%) pratiquent un tarif spécifique pour les non-résidents. Les personnes résidentes hors de la commune ou de la communauté doivent s'acquitter d'un montant plus élevé pour souscrire à un abonnement annuel. De plus, le prix de l'abonnement augmente plus fortement pour les non-résidents. Une segmentation des tarifs apparaît alors. En effet, comme il peut exister une différence de tarif en fonction de l'âge ou de la nature du prêt (livre ou multimédia), le lieu de résidence peut également impliquer un tarif plus élevé ou un tarif spécifique dans le cas où la bibliothèque pratique la gratuité.

## ECONOMIE



### Filières REP : l'État maintient la cadence

Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, a confirmé, dans sa réponse à la question écrite de Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, que l'agrément à l'éco-organisme pour la filière emballages ménagers serait adopté pour la période initialement prévue, dans un souci d'exemplarité et en assurant que la procédure serait équitable et construite dans les temps. La sénatrice l'avait interrogée sur l'opportunité de reporter le début de l'agrément d'une année ainsi que sur les garanties pour les collectivités. En effet, la compétence déchets sera

transférée la même année aux intercommunalités et les délais de contractualisation des éco-organismes avec les collectivités en seront allongés, d'autant plus avec l'arrivée de nouveaux concurrents dans la filière des emballages ménagers.

## ECONOMIE



### Place à l'open data dans les territoires

Alors que la loi NOTRe et le projet de loi Lemaire prévoient des dispositions pour développer l'open data dans les collectivités, la Gazette des Communes organise une conférence sur la mise en œuvre de l'ouverture des données le 16 juin prochain. Entre cadre juridique et retour d'expériences, l'événement accueillera Luc Belot, rapporteur du projet de loi pour une République numérique, mais aussi Laure Lucchesi, directrice d'Etalab et Amal Taleb, vice-présidente du Conseil national du numérique. Des collectivités viendront partager leurs bonnes

pratiques : Paris, Issy-les-Moulineaux, Digne-les-Bains... Villes de France est partenaire de l'événement.

Pour les adhérents Villes de France, qui souhaiteraient participer à cet événement, merci d'écrire à [\[email protected\]](mailto:contact@villesdefrance.org) afin de bénéficier des conditions privilégiées.

## ACTION EXTÉRIEURE



### Calendrier 2016 des appels à projets coopération décentralisée

Chaque année, le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) lance plusieurs appels à projets annuels en soutien aux projets de coopération décentralisée. Ceux-ci peuvent être soit thématiques, soit bilatéraux. Une communication du ministère précise le calendrier.

#### Appels à projets thématiques

Les appels à projets thématiques soutiennent les projets de coopération décentralisée qui s'inscrivent dans le cadre des priorités du gouvernement. L'année 2016 verra la reconduction de deux appels à projets thématiques ouverts en 2015 :

- L'appel à projets « Climat 2016 » sera ouvert du 1er juin au 15 septembre 2016 : Ce second appel à projets «Climat» permettra de poursuivre l'engagement et la responsabilité des acteurs locaux dans la lutte contre le dérèglement climatique, de façon très opérationnelle, en prenant en compte les dispositions de l'Accord de Paris, sur la route de la COP 22 qui se tiendra à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre 2016 ;

- Appel à projets « Jeunesse 2017 » sera ouvert durant le second semestre 2016 : Au vu des résultats encourageants de l'appel à projets « Mobilité internationale des jeunes » 2015-2016, un deuxième appel à projets « Jeunesse » cofinancera des projets de coopération décentralisée dans les domaines de la formation professionnelle et de la mobilité internationale des jeunes.

### **Appels à projets bilatéraux**

Les appels à projets bilatéraux soutiennent les projets de coopération décentralisée entre des collectivités territoriales françaises et étrangères répondant à des priorités partagées avec l'Etat partenaire, selon des modalités définies dans le cadre d'accords bilatéraux. Dans le cadre de sept fonds conjoints mis en place en partenariat avec les ministères des Affaires étrangères des pays partenaires, le MAEDI soutient les projets entre collectivités territoriales françaises et autorités locales du Québec, du Mexique, du Chili, d'Argentine, du Maroc, des Territoires palestiniens et du Sénégal. De plus, le MAEDI met en place deux fonds d'appui spéciaux en 2016 afin d'encourager les projets de coopération décentralisée avec les collectivités territoriales tunisiennes et libanaises.

### **Le calendrier 2016**

Calendrier 2016 des appels à projets en soutien à la coopération décentralisée 2016 Les collectivités territoriales peuvent consulter les règlements de ces appels à projets, qui exposent les conditions d'éligibilité, sur le site [www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd) et déposer leur dossier en ligne sur le site [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr). Elles peuvent postuler à ces appels à projets à condition de remplir les trois critères suivants :

- Avoir déposé les comptes rendus techniques et financiers des projets éventuels précédemment soutenus par le MAEDI sur le site de la CNCD,
- Avoir renseigné l'Atlas français de la coopération décentralisée sur leurs projets de coopération décentralisée sur le site de la CNCD,
- Avoir télédéclaré les chiffres de leur APD sur le site de la CNCD.

En savoir plus : [www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd)

## **AGENDA**

### **Mardi 26 avril 2016 - Paris**

Villes de France reçue en audience par Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales **Jeu**

**di 9 et vendredi 10 juin 2016 - Corte (Corse)**

Mondialisation de l'ESR et des Villes Universitaires

Programme et inscription

### **Jeu**

**di 16 juin 2016 - Paris**  
Conférence Open Data par La Gazette des Communes (Villes de France partenaire)

Voir le programme

### **Jeu**

**di 23 et vendredi 24 juin 2016 - Beauvais**  
Congrès annuel de Villes de France